

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 29 mars 2023

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et trois, le vingt-neuf mars
En exercice	13	à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	10	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	10	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la

présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

22 mars 2023

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Nathalie LAPART

Etaient absents : Geoffrey COLIN - Moktar BENHADJ – Loïc FLOCHLAY

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

2023-03-06 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Exposé :

Sur présentation de Mme Jaouen, la municipalité décide, comme les années précédentes, de soutenir deux types d'associations : les associations locales, et les associations portant sur le lien social et les animations territoriales.

Les dossiers de demandes de subventions, pour être recevables devaient comporter un courrier expliquant la nature de l'association, les actions menées sur l'année, le montant de la subvention demandée ainsi qu'un bilan financier de l'année passée.

Proposition :

Il est demandé à l'ensemble des conseillers de se positionner sur l'octroi des subventions aux associations (cf. tableau en annexe 2).

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

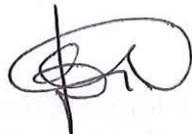
- valide l'octroi des subventions tel que détaillé dans le tableau suivant ;

SUBVENTIONS 2023

HORS COMMUNE	SUBVENTIONS ACCORDÉES
SECOURS CATHOLIQUE	250 €
ELEVAGE ET PASSION EN PAYS BIGOUDEN	94 €
HBCHPB Handball Club Haut Pays Bigouden	400 €
TOTAL	744 €
COMMUNALES	SUBVENTIONS ACCORDÉES
ECOLE OCCE	400 €
Soc. COMMUNALE DE CHASSE	106 €
GSA GOURLIZON SPORTS	1 600 €
CASCAG Association Sportive et Culturelle	400 €
CLUB DE L'AMITIÉ	600 €
MONDIAL PUPILLES	250 €
TOTAL	3 356 €
TOTAL	4 100,00 €

- autorise Mme la Maire à procéder à leurs mandatements ;
- décide de renvoyer l'examen des subventions dont les dossiers ne sont pas complets à un prochain conseil municipal.

La secrétaire de séance



Gwenaëlle JAOUEN

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.

